2007 / 2008

ANNEXE 1

INSCRIPTION PARALLELE A L'UNIVERSITE

(Conventions CPGE entre Bertran de Born et les universités de Bordeaux et Limoges.)

Pourquoi s'inscrire à l'université ? Pour valider votre parcours post-bac, votre inscription à l'université est absolument nécessaire.

Quand et comment s'inscrire ? Aucune pré-inscription n'est nécessaire dans notre convention.
L'étudiant de CPGE ne doit donc pas s'inscrire lui-même à l'université.
Un dossier lui sera remis par l'établissement dès la rentrée en septembre.

Quelle université choisir ? L'université est choisie pour les 2-3 années de CPGE (L1 à L2). Le choix s'effectuera compte tenu de votre situation géographique mais aussi en fonction du cursus choisi et des critères administratifs et pédagogiques suivants.

	BORDEAUX	LIMOGES
Convention CPGE / LMD	Avenants en cours L1, L2	L1, L2 Si Inscription à l'université dès le début du cursus + Cas particuliers motivés
Attribution des équivalences L1	Évaluation pédagogique CPGE et décision de passage en classe supérieure équivaut à L1 En cas d'échec, l'université organise des épreuves spécifiques de validation.	
Attribution des équivalences L2	Admissibilité à certains concours communs (liste sur le site de l'université) Ou succès à un examen de validation organisé par l'université en septembre.	
Périodicité	Annuelle Possibilité d'obtenir pour les étudiants de CPGE (L1) le transfert vers l'université : jusqu'au 15 octobre de chaque année (semestre d'automne), Ou jusqu'au 10 janvier (semestre de printemps) Sur proposition du Proviseur du lycée et après entretien pédagogique à l'université.	
Tarifs non boursiers	166,57 €uros pour l'année 2006/2007 tarif non paru pour 2007-2008	Gratuité
Tarifs boursiers	4,57 €uros (médecine préventive) valeur 2006	Gratuité
Règlement	En 1 seule fois à l'inscription. Avance exigée pour les boursiers en cours de demande Remboursement sur présentation de la notification d'attribution définitive (délais > 2 mois)	-
Transfert équivalences CPGE / L1	Oui si abandon du cursus CPGE pour intégration d'une autre université	
Transfert équivalences CPGE / L2	Oui	
Équivalences sur concours	Oui (voir liste des écoles agréées sur le site internet de l'université)	
Possibilité de changement d'université	Uniquement en fin de CPGE Transfert possible si changement de CPGE pour motifs particuliers ou enseignement non poursuivi dans la CPGE	